

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE

PROCÉDURE D'OPPOSITION AU PROJET DE PLAN LOCALISÉ DE QUARTIER N° 30043-529

SITUÉ AU LIEUT-DIT « LE ROLLIET » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE

PLAN-LES-OUATES

Vu la mise à l'enquête publique du projet de plan localisé de quartier N° 30043-529 situé au lieu-dit « Le Rolliet », sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates ;

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Plan-les-Ouates, du 26 septembre 2017 ;

vu les modifications apportées au projet suite audit préavis ;

vu l'article 6, alinéas 8 et 9, de la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (L 1 35 ; LGZD) ;

le projet de plan susvisé, accompagné de son règlement, de son rapport explicatif, de son rapport d'impact sur l'environnement 1^{ère} étape et du préavis du service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), du 15 mars 2017, de son schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux, de son concept énergétique territorial et de son concept de gestion des matériaux d'excavation peut être consulté :

- **au département de l'aménagement, du logement et de l'énergie**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : amenagement.ge.ch ;
- **à la mairie de Plan-les-Ouates**, 3, route des Chevaliers-de-Malte (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h. à 12h. et de 13h30 à 17h.) Tél. 022 884 64 00.

Pendant un délai de 30 jours à compter de la première publication, soit jusqu'au **29 janvier 2018**, y compris en tenant compte des périodes de suspension des délais de recours visées à l'article 63, alinéa 1, de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985 (E 5 10 ; LPA), toute personne, organisation ou autorité qui dispose de la qualité pour recourir contre le plan localisé de quartier peut déclarer son opposition, par acte écrit et motivé, au Conseil d'Etat.

Publication FAO : 14 décembre 2017

**Le conseiller d'Etat chargé du département
de l'aménagement, du logement et de l'énergie :**

Antonio HODGERS